

Projet de fusion avec la CODAH

Les maires du canton protestent

Il y a dix communes contre et cinq pour le projet de fusion de Caux Estuaire avec la CODAH. Le conseil communautaire de jeudi prochain s'annonce encore riche en débats.

Cette semaine, les maires de neuf communes du canton de Saint-Romain se sont réunis pour signer ensemble le même communiqué de presse dans lequel il désapprouve la position de Denis Merville, conseiller général et vice-président de Caux Estuaire, lors de la Commission départementale de coopération intercommunale qui s'est tenue le 3 octobre à la préfecture de Seine-Maritime. Il a en effet voté pour le projet de fusion avec la CODAH alors que la communauté de communes s'était prononcée contre à la majorité le 30 juin dernier.

La commune d'Oudalle n'était pas représentée à cette réunion des maires mais s'était prononcée contre le projet au conseil communautaire. Il n'y a que cinq communes favorables au rapprochement

avec la Communauté d'agglomération du Havre : Saint-Romain, Sainneville-sur-Seine, Étainhus, Gainneville et Saint-Laurent-de-Brévedent.

Respect des positions

Les maires du canton déplorent d'autant plus l'attitude du conseiller général que l'Association des maires de Seine-Maritime, dont il est le président, a rappelé que « le Schéma départemental de la coopération intercommunale (doit être) issu d'un véritable travail de coproduction avec les élus » et que « la coopération intercommunale, pour réussir, doit reposer sur des bases volontaires et se faire après une réflexion et une concertation suffisante ». L'association avait donc demandé au préfet et aux élus

membres de la CDCI « de respecter les positions des communes concernées par le projet de Schéma ».

Les élus majoritaires comptent bien défendre leur position et résister de toute leur force à la fusion avec la CODAH. « Nous sommes Caux Estuaire jusqu'au bout des ongles mais, s'il faut vraiment fusionner, nous sommes prêts à franchir le pas en direction de la communauté de communes Caux vallée de Seine. Avec la CODAH, on nous demande de délibérer sur un périmètre sans débattre du contenu ».

Rappelons que la commune de Tancarville adhère déjà à la CVS et que les communes de Graimbouville et Saint-Gilles-de-la-Neuville s'étaient associées autrefois à la communauté de communes du canton de Bolbec.

La réponse de Denis Merville

« Il ne faut pas oublier que, depuis quinze ans, je me bats, malgré les pressions, pour que Saint-Romain conserve son identité », souligne Denis Merville. « Avec l'ADM76 et l'AMF, dont je suis vice-président, on a fait en sorte que la loi permette la consultation des conseils municipaux. Autrement, on aurait été intégré quasiment d'office ».

Concernant la CDCI, il ne comprend pas pourquoi ils s'en prennent à lui alors que Jean Moreau, représentant la communauté de communes, a voté favorablement et que Didier Sanson est le président

de Caux Estuaire. Lui, il ne représente que les maires.

« Les conditions légales sont remplies pour une fusion entre la CODAH, Criquetot-l'Esneval et Saint-Romain puisque les deux tiers des communes concernées par le nouveau périmètre, représentant plus de la moitié de la population, sont favorables.

Jean Moreau a rappelé que les communes favorables avaient dit oui avec de nombreuses conditions et l'Association des maires demande de prendre en compte l'avis des communes. Ce qui veut dire que ce n'est pas fait. Au mois de décembre, il va y avoir un vote à la majorité sur l'ensemble du projet du préfet ».

Il précise que les élus se sont prononcés sur le périmètre mais pas sur les statuts et qu'ils devront encore délibérer en 2012.

« Je ne comprends pas pourquoi on s'en prend à moi. Il ne faut pas qu'on soit mené par des considérations politiques. Nous n'avons pas voté l'amendement du PS parce qu'il rejetait la totalité des projets de fusion alors qu'il y a des syndicats qui sont prêts à fusionner.

On ne peut pas dire que des grands projets de développement économique, comme le grand canal et le pôle multimodal sur l'estuaire, soient des projets saint-romains et que le périmètre ne soit pas pertinent. De là à dire qu'on doit être dans la CODAH, il y a un pas ».

■ Y.Q.

Le communiqué des maires

« Alors que Caux Estuaire s'était prononcé le 30 juin dernier contre la fusion avec la CODAH (21 contre, 11 pour), Denis Merville, vice-président, a voté pour le projet de fusion lors de la réunion du 3 octobre à la préfecture de Seine-Maritime.

Alors que le conseil d'administration de l'Association départementale des maires du département (ADM76), dont il est président, le mandatait pour demander au préfet ainsi qu'aux élus membres de la CDCI de respecter les positions des communes concernées par les projets... Malgré cela, Denis Merville a voté pour la fusion avec la CODAH. Alors que la majorité des conseils municipaux du canton de Saint-Romain-de-Colbosc a délibéré contre le projet de fusion avec la CODAH, Denis Merville, conseiller général du canton, a voté pour la fusion. Les signataires de ce communiqué n'entendent pas en rester là et comptent bien faire respecter la démocratie ».

Le communiqué est signé par les maires de La Cerlangue, Épretot, Gommerville, La Remuée, Saint-Aubin-Routot, Saint-Gilles-de-la-Neuville, Saint-Vincent-Cramesnil, Sandouville et Les Trois-Pierres.

22, 23 et 24 octobre

Nouvelle foire aux Promeneurs

La Foire aux Promeneurs aura lieu samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 octobre. Une cinquantaine d'attractions et manèges s'installeront à cette occasion en centre-ville. Le plan de circulation habituellement appliqué lors du marché hebdomadaire du samedi matin sera mis en place à cette occasion du mercredi 19 au mardi 25 octobre. Pendant cette période, la circulation rue de Gromesnil se fera dans le sens rue Sylvestre-Dumesnil - place Foch. Le stationnement sera quant à lui interdit avenue du Général-de-Gaulle sur les places

Théodule-Benoist, des Anciens-Combattants, Foch, de l'Hôtel-de-Ville. Le stationnement sera également interdit rue Félix-Faure, entre le 19 et le 25 octobre, sauf pour la partie basse où l'interdiction concernera uniquement samedi 22 octobre jusqu'à 14 heures. Samedi 22 octobre, pendant la durée du marché hebdomadaire, la circulation sera interdite de 7 heures à 14 heures, avenue du Général-de-Gaulle, entre la Maison pour tous et le Crédit Agricole. Le "P'tit train" de Saint-Romain, quant à lui, ne circulera pas samedi 22 octobre.